



# L'ECHO DES FERMIERS

AVDPL Normandie

N°139 - Avril 2023



## Dans ce numéro ...

- Voyage d'étude 2023
- Changement de bureau
- Etude de prix : les résultats
- Point sur la loi Egalim 2

## VOYAGE D'ÉTUDE 2023



Après les Vosges l'année dernière, le voyage d'étude de l'AVDPL est de retour ! Ces voyages sont une opportunité pour vous, producteurs fermiers, d'**échanger et de découvrir d'autres productions** à travers la France et l'Europe ! Pour 2023, l'AVDPL Normandie vous propose de partir 2 jours **à la découverte de l'Aveyron**, et de ses spécialités fermières.

Si vous êtes intéressés par ce voyage, n'hésitez pas à **contacter l'animatrice** de l'association :



avdplhn@sarlait.fr



02.35.60.13.78.

**Tarif : 220€/pers** (tout compris)

**Rendez-vous les  
5 & 6 juin 2023**



### Au programme :



Visite d'une bergerie (brebis de race Lacaune, fabrication de fromages fermiers et livraison de lait pour la transformation de Roquefort...)



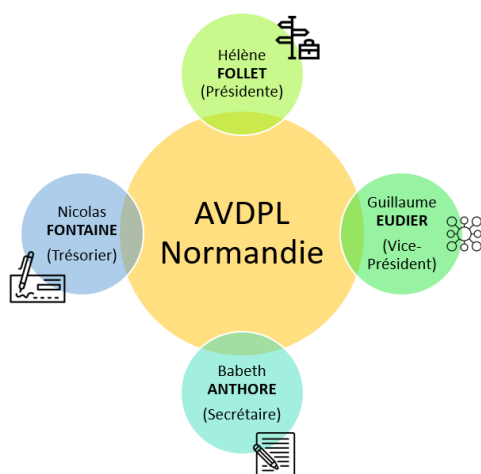
Découverte du cahier des charges du Laguiole AOP et de fromageries fermières



Visite de la Coopérative Jeune Montagne (Tome fraîche et Laguiole AOP pour la fabrication d'aligot...)

## CHANGEMENT DES MEMBRES DU BUREAU

Lors du Conseil d'Administration du 28 mars 2023, les membres du bureau de l'AVPDL Normandie ont été élus :



**Mme. FOLLET** prend donc dès à présent la suite de **M. FONTAINE** à la présidence de l'AVDPL Normandie.

**Mme. FOLLET** vous remercie de la confiance que vous continuez d'apporter à l'association. Nous vous rappelons que l'appel à **renouvellement de votre cotisation** pour l'année 2023 est en cours. Si vous ne l'avez pas encore fait, il n'est pas trop tard !

**Pensez à votre cotisation 2023 !**

## ETUDE DE PRIX 2023- RÉSULTATS

**47 réponses**

35 bovins



12 caprins



- ❖ Des écarts importants entre les prix pratiqués
- ❖ Les produits issus de l'agriculture biologique ne sont pas nécessairement ceux vendus le plus cher
- ❖ Pas de corrélation évidente entre les prix et la taille des exploitations

**Des résultats robustes et représentatifs de nos adhérents, merci de votre participation !**

## EGALIM 2

Depuis le 1er janvier 2023, les fromages et autres produits fermiers sont concernés par la contractualisation écrite obligatoire prévue par la loi baptisée « **loi Egalim2** ».

La contractualisation est obligatoire dès lors que le producteur génère **plus de 10 000€** de chiffre d'affaires, **par produit distinct** (si cela est distingué dans la comptabilité) et non par client. La **Vente Directe** n'est pas soumise à la contractualisation, il ne faut donc pas intégrer le chiffre d'affaire réalisé en vente directe dans le calcul des 10 000€.

Depuis le 1er janvier, tous les producteurs laitiers fermiers concernés doivent donc proposer des contrats écrits d'une **durée minimum de 3 ans** à leurs acheteurs. Ces contrats doivent comporter les clauses obligatoires définies dans le code rural.

**Des exemples de contrat type ont été rédigés au niveau national, vous pouvez nous contacter en cas de besoin !**

### Nous contacter

AVDPL Normandie 02.35.60.13.78  
Cité de l'agriculture—CS20071 06.68.66.76.27  
76233 Bois-Guillaume avdplhn@sarlait.fr  
[www.avdpl.fr](http://www.avdpl.fr)

### Nos partenaires



RÉGION NORMANDIE

### Responsable de publication :

Hélène FOLLET  
Rédaction :  
Mathilde HIE